

Bruxelles, le 6 novembre 1967

Belgfw

**Schéma d'intervention sur le problème des tâches futures
de l'Alliance Atlantique.**

I. QUESTION DE PROCEDURE

Avant de faire certaines réflexions sur les questions de fond, il me paraît utile, puisque je prends la parole le premier, de rappeler les objectifs de notre exercice, tel que le Conseil des Ministres du 16 décembre 1966 l'a défini :

- "- analyser, dans un esprit de cohésion et de solidarité entre les signataires du Traité, les événements politiques survenus depuis la signature du Traité en vue de déterminer leur influence sur les relations internationales et sur l'Alliance elle-même ;
- étudier les tâches futures de l'Alliance et les mesures à prendre pour y faire face afin de renforcer l'Alliance en tant qu'élément d'une paix durable ;
- examiner les moyens de perfectionner les consultations atlantiques au sein de l'Alliance, y compris entre les partenaires européens".

Sur le plan pratique, le 22 février le Conseil arrêtait les modalités d'exécution de la décision de décembre et créait un groupe spécial qui a reçu entre autre mission de préparer un rapport final pour la réunion de décembre 1967.

Notre mandat est donc clairement fixé par ces deux décisions unanimes.

La préparation de notre réunion de ce jour a été particulièrement attentive et méticuleuse. Nos Gouvernements ont pu réfléchir aux différentes questions qui se posent à nous grâce aux quatre rapports que les Présidents des Sous-Groupes ont rédigés, sous leur propre responsabilité, chacun pour les problèmes dont il avait été chargé. Nous devons aussi une grande reconnaissance au Secrétaire général qui a repris dans un document la liste des questions évoquées dans les Sous-Groupes.

S'il est certain que nous nous référerons sans doute fréquemment dans nos discussions à ces divers documents, il n'en demeure pas moins que c'est à notre groupe que revient la responsabilité d'établir un rapport pour le Conseil. Ce sont les déclarations que nous entendrons aujourd'hui et les éléments qui sortiront de notre discussion ultérieure qui permettront la rédaction de notre rapport, pour répondre au mandat qui nous a été donné au mois de décembre. Pour ma part, je préférerais que la question de savoir comment et dans quels termes nous rendrons publiques nos décisions et nos conclusions ne soit évoquée qu'une fois arrêtées les lignes directrices de notre rapport.



II. PROBLEME DU FOND

1. L'accueil qui a été donné par tous les Gouvernements aux suggestions faites au mois de décembre dernier a démontré pratiquement que cet exercice de réflexion commun venait à son heure. Cela nous oblige, en contrepartie, à ne pas décevoir l'attente qui s'est créée et à aboutir à des résultats substantiels. Ceci étant affirmé, il est certain que nous n'aurons

pas épuisé l'examen de toutes les questions et que dans la perspective de nos conclusions d'ensemble des études particulières devront être poursuivies.

2. Deux principes fondamentaux devraient nous guider dans la rédaction de notre rapport :

a) Le monde de 1967 n'est pas le monde de 1949.

Notre étude doit faire apparaître explicitement que si les circonstances ont changé depuis 1949, les problèmes fondamentaux n'en demeurent pas moins les mêmes.

Cependant, le contexte mondial et européen dans lequel ils doivent être résolus s'est vu profondément modifié. En effet, en 1949, nos Etats se sont regroupés devant une menace militaire précise et leur premier but, comme je l'indiquais dans mon intervention du mois de décembre dernier, était de maintenir le statu quo dans une région du monde bien déterminée. Depuis lors, la situation s'est stabilisée en Europe. Il devient possible, sans être irréaliste, de réfléchir concrètement à ce que devrait être un système de sécurité, qui au delà de l'équilibre précaire actuel, garantisse la paix sur le continent européen et constitue la première étape indispensable pour mettre fin à la division de l'Europe.

Dès lors, d'une certaine manière et dans l'intérêt bien compris de toutes les parties en cause, il apparaît que pour la première fois de manière dynamique ce sont nos Etats qui souhaitent dépasser la notion du statu quo actuel.

b) Notre étude se situe dans le cadre juridique du Traité de Washington.

Notre mandat ne consiste pas à proposer aux Etats des engagements de caractère juridique nouveau. Le

texte du Traité, nos habitudes au sein du Conseil, le pouvoir d'initiative du Secrétaire général suffisent pour nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous fixerons. Je crois que si nous voulons maintenir notre cohésion et notre solidarité, il faut tenir compte de ce principe.

x

x

x

3. Quant au fond, la constatation qui doit guider nos travaux est que l'aspect politique des problèmes a pris le pas sur l'aspect purement stratégique et militaire des problèmes. Notre Alliance a toujours eu cette double fonction politique et militaire. Au début, les circonstances ont imposé que la primauté soit donnée aux questions de défense vues sous leur angle stratégique ; il est évident que ce sont les aspects politiques des mêmes problèmes qui doivent être pris en considération par priorité.

Si l'éclairage a changé, ce sont cependant les mêmes questions essentielles qui attendent des réponses :

- a) la paix et la sécurité en Europe
- b) les relations avec les Etats communistes européens
- c) ^{l'influence} des crises nées en dehors de l'aire géographique de l'Alliance sur notre sécurité.

4. Je voudrais brièvement dire ce que j'espère trouver dans notre rapport sur chacune de ces trois questions. J'y reviendrai plus en détail lorsque chacun de ces problèmes sera évoqué séparément.

a. Paix et sécurité en Europe

L'augmentation constante des moyens militaires du bloc soviétique continue à faire peser sur les Etats de l'Alliance une menace certaine. Cependant, dans les circonstances présentes, le risque d'un conflit n'est pas comparable à ce qu'il était il y a dix ans. Ce résultat a été en grande partie atteint grâce à la force de dissuasion que représente la force atlantique. Compte tenu de cet état de choses, et grâce à la sécurité que nous donne notre infrastructure militaire, nous avons le devoir d'examiner les suggestions qui pourraient être faites en vue de garantir la sécurité en Europe. Il est illusoire et fallacieux d'imaginer que les tensions disparaîtraient et que la sécurité serait assurée par la seule disparition des deux alliances - ce serait illusoire parce que cela ne tiendrait aucun compte de l'affrontement fondamental et profond qui, au delà des alliances politiques, oppose les valeurs sur lesquelles sont fondés nos régimes et celles qui servent de base à l'idéologie communiste. Cette confrontation a pris un tour politique depuis l'avènement de la théorie de la coexistence pacifique ; elle n'en demeure que plus réelle.

- ce serait fallacieux car actuellement la paix en Europe est garantie par la certitude qu'a l'Etat agresseur de voir immédiatement et inexorablement sanctionné son acte. Il faudra donc procéder par étapes successives et tenir compte du fait qu'un déséquilibre immédiat se créerait si seule l'une des deux super-puissances mondiales participait à l'accord.

Le Traité de non prolifération d'une part, l'avènement des missiles anti-missiles d'autre part, commandent le maintien d'un système défensif cohérent. L'Alliance a un rôle fondamental à jouer pour définir, compte tenu des circonstances politiques du moment, un système de défense en continuelle adaptation aux perspectives nouvelles qui s'ouvriraient.

- Cela signifie que le moment est venu de rechercher avec imagination ce que pourrait être un système de sécurité régional pour l'Europe. Comment nos Gouvernements pourraient-ils individuellement arriver à des conclusions définitives sans qu'une discussion préliminaire et multilatérale ne recherche les conditions d'un accord général.

- Cela signifie que dans le domaine stratégique le D.P.C. doit constamment suivre et guider les travaux du Comité militaire en vue de la définition de la stratégie du Pacte.

- Cela signifie que, compte tenu de tous ces éléments, nos Etats, dans le domaine du désarmement, cherchent à réunir les éléments concrets susceptibles de permettre aux Gouvernements de faire des suggestions et des propositions aux Etats de l'Est et d'aborder la discussion avec eux.

b. Relations avec l'Est.

Le fait de la "détente" est accepté mais il implique des devoirs. C'est une plante fragile qu'il faut préserver avec soin de peur qu'elle ne grandisse trop vite alors que ses racines sont encore trop fragiles. Il faut aussi éviter, en voulant trop bien la protéger, la priver de l'air dont elle a besoin pour vivre.

L'Alliance doit continuer de approfondir ces problèmes. Elle l'a fait avec un certain succès en prévision de la réunion de décembre 1966. Notre communiqué de cette date a rendu un son nouveau et positif. Cette préoccupation commune est indispensable car :

- chaque Etat, tout en conservant sa souveraineté, doit cependant tenir compte des positions des autres membres de l'Alliance, car il s'agit là de questions d'intérêt commun.
- la Conférence de Karlovy-Vary a prouvé la volonté des Etats européens de l'Est de faire apparaître l'Alliance atlantique comme un organisme revanchard, incapable de s'adapter et hostile à tout rapprochement en Europe.

Les Etats membres de cette Alliance, en confrontant leurs vues, peuvent concrètement faire progresser la détente ; ils ont la possibilité d'en apporter la preuve publique. Ils doivent aussi garder le souci de maintenir sur ce que l'on appelle la question allemande une position concertée et solidaire.

Cette discussion doit continuer entre nous ; elle permettra de déboucher sur des conclusions dont nos Gouvernements pourront s'inspirer, ce qui demeure un des objectifs de notre Alliance.

c. Problèmes en dehors de l'aire géographique de l'Alliance.

J'ai repris volontairement cet intitulé, car c'est celui qui est traditionnellement employé. Je crois cependant que c'est mal poser le problème.

Nous devons constater que le communisme a pris, quand nous regardons la carte, une extension mondiale et que dès lors il est normal que nous ayons à suivre des événements qui sont de nature à modifier l'équilibre actuel. Il s'agit de questions qui doivent être analysées et sur lesquelles les Gouvernements plus particulièrement intéressés pourraient

décider de prendre position. Il serait dommage de se priver, notamment en ce qui concerne par exemple les problèmes de la Méditerranée, d'un échange de vues qui vu l'expérience, la situation géographique et les responsabilités particulières de certains membres de notre Alliance, sera en tout cas utile et peut-être de nature à faciliter une solution éventuelle.

III. POUR NOTRE RÉUNION D'AUJOURD'HUI, QUE FAUDRAIT-IL ATTEINDRE ?

Il me semble utile, après avoir entendu les vues de caractère général de chacun des Représentants à notre réunion qui le souhaiteraient, d'aborder concrètement les trois problèmes que j'ai évoqués tout à l'heure :

- la paix et la sécurité en Europe
- les relations avec l'Est
- les autres problèmes qui ont un intérêt pour l'Alliance.

Chacun de ces points devrait être discuté de manière approfondie de façon à donner les indications indispensables au Secrétaire général, à qui nous demanderions de rédiger l'avant-projet de notre rapport au Conseil des Ministres.

Nous pourrions faciliter la tâche du Secrétariat en lui transmettant des propositions de formulation lorsque nous le croirions utile. Je pense qu'il y aurait un intérêt à ce que nous réunissions encore notre groupe à notre niveau actuel à la fin du mois de novembre pour approuver le rapport. D'ici là, le Secrétaire général pourrait prendre, avec les diverses délégations individuellement ou en convoquant des réunions informelles comme

il l'a fait précédemment, les contacts qu'il jugerait utiles.

Nous mettrions également cette période à profit pour la formulation du texte que nous rendrions public et que nous examinerions également à notre prochaine réunion.

CONCLUSION.

En montrant que les changements dans le monde ne retirent rien à l'utilité actuelle de l'Alliance,

En adoptant un programme de travail aussi précis que possible, en vue d'aider nos Gouvernements à connaître la manière dont les grands problèmes se posent et en analysant la manière de les résoudre, nous aurons certainement répondu à notre mandat qui visait à renforcer l'Alliance comme instrument de paix.